



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

SÉANCE DU 23 juin 2023

Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni

Le 23 juin 2023 à 19 H dans la salle du conseil municipal, Mairie, 1 Impasse du Stade

Nombre de Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 12

Procurations : 2

Étaient présents :

Mme Le Maire ouvre la séance à 19 H 00, contrôle les présences et les procurations. Elle vérifie que le quorum est atteint ainsi que la réception de l'invitation et de l'ordre du jour par l'ensemble des élus.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mai 2023
3. Demandes de subventions école de Niedermodern – cycle piscine et manuels scolaires
4. Droit de préemption de la CAH vente de terrain en zone 1AUX
5. Collecte des biodéchets
6. Eclairage public : bilan de l'extinction nocturne
7. compte rendu du dernier conseil d'école
8. Divers

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune des séances.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, M. Yves BUCQUET secrétaire de la présente séance.

Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2023

Madame le maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant l'adoption définitive.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,
Sur la proposition du rapporteur,

► **Adopte**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mai 2023

Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS ECOLE DE NIEDERMODERN – Cycle piscine et manuels scolaires

Sur proposition de Madame le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'allouer les subventions scolaires ci-après :

*** École Élémentaire de Niedermodern :**

- Sortie à la piscine de Hochfelden des élèves de GS au CE2 pour la période de septembre à décembre 2023 soit 10 séances

Participation aux frais de transport « piscine » par l'allocation d'une subvention plafonnée à 500 € à hauteur de 50 % des frais de transport occasionnés par les séances de natation scolaire. Prise en charge des entrées piscine plafonnée à 850€.

- Acquisition de manuels scolaires de français CE2.

Pour un coût total de 335.19 € (21 exemplaires à 15.70 € + 1 guide du maître à 5.49 €)

Au vu de leur âge et de leur état, les manuels scolaires de la classe de CE2 ont besoin d'être remplacés par des plus récents dont le programme est actualisé.

DÉBATS

Le caractère obligatoire des séances de piscine a eu lieu à débat ; les élus se posant la question quelles sont les classes pour lesquelles les séances sont obligatoires.

Subventionner les manuels scolaires ne relevant aucune obligation pour la commune, les élus ont néanmoins opté pour un soutien financier afin que les élèves aient des supports en bon état mais aussi basés sur les programmes récents.

OBJET : DROIT DE PRÉEMPTION DE LA CAH VENTE DE TERRAIN EN ZONE 1AUX

Madame Le Maire informe le conseil municipal des dépôts de trois DIA « Déclaration d'Intention d'aliéner » relatives à la vente de trois parcelles de terrains se situant dans la zone artisanale en zone 1AUX référencées S12 num 79 + S12 num 27 + S12 num 136.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau compétente en droit de préemption urbain a décidé d'exercer ce dernier sur les parcelles énumérées ci-dessus.

Pour rappel, le droit de préemption urbain offre la possibilité à une collectivité locale, dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien immobilier ou d'un terrain mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et prends acte de cette information.

Ce point n'a pas fait l'objet de débats en séance

OBJET : COLLECTE DES BIODÉCHETS

Mme Le Maire soumet au conseil municipal le projet de la mise en place de collecteurs de biodéchets dans la commune. A compter du 1^{er} janvier 2024, il sera obligatoire de proposer une solution de tri à la source des biodéchets aux administrés en vue de leur valorisation.

Quelques communes du territoire proposent déjà des collecteurs sur les marchés hebdomadaires. Des collectes et des sensibilisations dans les cantines sont également mises en œuvre. Le compostage individuel et collectif sera à développer. Des composteurs à tarifs attractifs sont proposés par la CAH. La collecte collective se ferait par la mise en place d'abris bacs dans toutes les communes de la CAH. Les emplacements sont à définir par les élus municipaux.

DÉCISION :

Le conseil municipal, après délibérations, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en place des bacs de collectes de biodéchets.

DÉBATS

L'emplacement des deux bacs a donné lieu à débat. Plusieurs propositions ont été évoquées : à côté du cimetière, à côté du parking de l'aire de jeu où un bac à chaque endroit ? A la majorité a été retenu le cimetière. Néanmoins Mme Le Maire se renseignera auprès de la CAH si l'on pouvait en poser un à chaque endroit. Une communication sera faite sur les règles applicables en compostage et biodéchets.

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC – BILAN DE L'EXTINCTION NOCTURNE

Par délibération numéro 60/2022 du 28 octobre 2022, le conseil municipal a décidé de

- Réduire partiellement l'éclairage public nocturne de 17 H à 23 H
- Procéder à l'extinction totale de l'éclairage nocturne de 23 H à 5 H 30
- Qu'en période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Mme Le maire présente au conseil municipal le bilan de l'extinction de l'éclairage public établi au niveau de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour l'ensemble des 36 communes : L'extinction est plutôt bien acceptée par les habitants. Le gain de consommation est évalué à 40 %, ce qui est considérable, et équivaut (compte tenu de la hausse du prix de l'énergie) à environ 1 M€. Il est prévu d'installer 1400 points leds supplémentaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Le Conseil Communautaire de la CAH a également décidé que les communes n'ayant pas opté pour ce dispositif se verront facturer une compensation financière.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prends acte de ce bilan.

OBJET : COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ÉCOLE

Mr Eric HAETTEL, adjoint au maire, présente au conseil municipal le rapport du conseil d'école du 15 Juin 2023 :

Effectifs prévisionnels 2023/2024

PS : 10	MS : 15
GS : 15	CP : 8
CE1 : 4	CE2 : 20
CM1 : 8	CM2 : 10

Rentrée des classes : lundi 04 septembre 2023

Listes des fournitures

Validées par l'ensemble des membres du conseil d'école.

Sécurité et travaux

Un exercice incendie a eu lieu vendredi 02 juin 2023.

Projets de classes

- Semaine poney (maternelles et CE2)
Une matinée au Haras du Mille à Pfaffenhoffen ainsi qu'une matinée découverte à la ferme Buissonnière à Buswiller ont eu lieu au mois de mai 2023. Les enfants étaient ravis.
Un grand merci à l'APE pour leur participation financière.
- Classe verte à Lorentzen
Le séjour s'est très bien déroulé dans l'ensemble. Cette sortie a permis aux enfants de découvrir les paysages, les plantes, le monde des animaux et plus particulièrement celui des oiseaux. L'APE et la commune ont octroyé une participation financière à chaque enfant.
- Animation monde et nature
Le 06 juin l'ensemble des élèves ont bénéficié d'une animation « Monde et Nature » sur les thèmes des 5 sens, la reproduction animale, et le monde de la ferme.
- Semaine sans écran
Relativement bien suivie par l'ensemble des élèves concernés. Le RAI avait proposé quelques jeux collaboratifs durant une après-midi.
- Courses aux nombres
Etaient concernées les classes de CP au CM2. Les résultats seront valorisés par des diplômes
- Chante Mai
Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 ont participé à la rencontre Chante-Mai qui leur a donné l'occasion de chanter en chœur avec plus de 600 enfants.
- Visite du collège
Par les CM1 et CM2 qui ont pu assister à des cours de 6ème et visiter le collège.

Sport

- Cross
Participation des CM2 au cross de Neubourg le 23 mai.
A venir : défit handball et tournoi + pentathlon
- Les séances de natations débuteront le 15 septembre 2023 pour les GS au CE2. Les CM auront quelques séances après les vacances de la Toussaint.

Fête scolaire

Aura lieu le 1^{er} juillet 2023. Présentation de spectacles le matin. Le RAI et l'APE prendront le relai pour la suite de la fête.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport d'école présenté par Mr Eric HAETTEL.

DÉBATS

L'école rencontre des difficultés pour trouver une salle dans le cadre de l'organisation d'un tournoi de handball. Le conseil municipal propose éventuellement d'opter pour une activité sportive ne nécessitant pas de salle adaptée.

OBJET : DIVERS

PROJET MICRO-CRÈCHE

Un projet de micro-crèche Rue du Puits, pour l'accueil de 12 enfants a été présenté à Mme Le Maire. Le conseil municipal approuve ce dernier.

AUTRES PROJETS

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal deux autres projets à venir :

- Création d'une piste cyclable reliant le village vers la zone artisanale
- Le lotissement Impasse Godar

ABOIEMENTS PERSISTANTS

Suite à de nombreuses réclamations quant aux aboiements persistants de chiens, une lettre de rappel des règles quant à ces nuisances sonores sera diffusée.

TERRAIN DE JEUX

Certains poteaux au terrain de jeux ont été tagués. Un jeune a été vu et reconnu, les parents et le jeune seront convoqués en mairie.

PROJET DE VENTE TERRAIN 3 Rue Boeckin

Mr Michel LUX, 3 Rue Boecklin à Niedermodern, a émis le souhait d'acheter un bout de terrain appartenant à la commune de Niedermodern. Il s'agit d'une petite parcelle se situant sur le coin de sa parcelle. Le conseil municipal a donné son accord de principe. Le nécessaire sera fait.

FIN DE LA SÉANCE : 20 H 30

Le secrétaire de séance



Le Maire
Dorothee KRIEGER

